

La Gazette Du Grenelle

La lettre d'information des actions du « Grenelle 2015 » et de toutes les initiatives développées par Perpignan et l'Agglomération Perpignane Méditerranée en matière de développement durable



PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr

perpignan méditerranée
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
www.perpignanmediterranee.com

Numero 7 - mars 2011

A LA UNE

La semaine du développement durable va battre son plein du 1 au 7 avril !



La semaine nationale du développement durable est l'occasion de sensibiliser le maximum de citoyens aux enjeux du tri et de la prévention des déchets, de la biodiversité, de la performance énergétique des bâtiments, de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables... le tout accompagné par une organisation festive et éco conçue !

Au programme notamment, sur l'Agglo : des spectacles dans les écoles, des actions de sensibilisation à la protection des espèces animales, végétales et de leur habitat (étang de Canet, dépression salée de Canohès...), des démonstrations sur les énergies renouvelables et l'habitat durable (four solaire à concentration, mini éolienne, confection d'un mur en torchis, conférence sur la réglementation thermique RT 2012...) par les laboratoires de recherche, sur le site de Tecnosud à Perpignan.

Point culminant de la semaine et événement unique en France, le samedi 2 avril, la fête du tri en centre ville de Perpignan propose de 10h

à 20h une série d'animations ludiques et artistiques à l'attention des enfants et de leurs parents : groupes de musique (big band jazz de la Casa Musicale, Masta Kill...), stands et ateliers sur les thèmes de l'eau, de l'énergie, des déchets, de l'alimentation, et un défilé entièrement éco conçu qui mettra en scène les enfants déguisés issus des « tribus » des communes de l'agglo et des quartiers de Perpignan...

Pour en savoir plus : www.fetedutri.com

Perpignan adopte une charte d'aménagement de l'espace public



En haut : avenue du Languedoc aujourd'hui
En bas : exemple de proposition d'aménagement

Le 18 octobre 2010, le Conseil municipal a adopté sa charte d'aménagement de l'espace public. Ce document décline les règles et principes d'aménagement de voirie souhaités par la ville : respect des continuités, partage plus équilibré de l'espace au profit des piétons et cycles, développement de trames végétales, positionnement du mobilier... autant d'éléments que les services de la Ville, mais aussi concepteurs extérieurs, lotisseurs... devront désormais respecter. Objectif : améliorer la qualité de l'espace public et le confort des perpignanais !

Aujourd'hui, il n'existe pas de réglementation en faveur de la cohérence et de la lisibilité des espaces : traitement des sols, mobilier urbain, plantations... sont relativement hétérogènes. Une hétérogénéité accentuée par le partage des compétences.

La Ville a donc souhaité élaborer une charte qui décline les grands principes d'aménagements et

propose des solutions pour rationaliser l'utilisation de l'espace et aboutir à une conception globale et cohérente.

L'objectif est d'assurer un partage plus équilibré de l'espace au profit notamment des piétons et cycles, d'améliorer la qualité de ces espaces, leur accessibilité et le confort des perpignanais.

Cela passe notamment par quelques solutions simples :

- Réduire les largeurs de chaussée pour diminuer la vitesse,
- aménager des plateaux traversant, notamment aux abords des écoles.

LE GRENELLE 2015, EN BREF !

Perpignan adopte un cahier des charges de prescriptions techniques et environnementales pour la réalisation des constructions et réhabilitations



Conformément aux engagements du programme Grenelle 2015, tous les bâtiments neufs de Perpignan intègrent une réflexion sur la réduction des coûts énergétiques et sur la qualité environnemental du bâti.

Comme le précise Jean-Claude Kaiser, adjoint au Maire : « la volonté de la Ville est de raisonner en coût global. Les prises de décisions se font en tenant compte de la complémentarité entre : investissement, entretien et maintenance. La ville investie dans des matériaux durables et des équipements de qualité, validés à l'usage conjointement par les équipes de directions des travaux neuf et de la maintenance ».

Cette volonté se concrétise aujourd'hui par l'adoption en Conseil municipal, du 16 décembre 2010, d'un "cahier des charges de prescriptions techniques et environnementales, pour les constructions neuves et les réhabilitations". Ce cahier des charges est intégré aux marchés publics. Il fixe ainsi pour les prestataires, les objectifs à atteindre pour répondre : aux exigences économiques et environnementales voulues par la ville, afin de limiter les consommations de fluides, d'énergies, les coûts d'entretien et de maintenance. A l'exemple des futurs vestiaires du stade Vernet Salanque, qui intégreront en plus des capteurs solaires pour la production d'eau chaude.

Perpignan et Villeneuve de la Raho : c'est facile à vélo !



Se rendre au lac de la Raho à vélo depuis Perpignan, en famille et en sécurité, c'est désormais facile. L'agglo vient de réaliser un nouveau tronçon de piste cyclable qui prolonge l'aménagement existant entre Perpignan et Villeneuve-de-la-Raho. Au bout de la piste cyclable qui traverse le campus, longe l'entrée de Tecnosud, se dirige vers le Mas Palégy avant de filer jusqu'à Villeneuve-de-la-Raho, on peut

- Implanter et développer les trames végétales,
- Elargir les trottoirs et privilégier leur continuité...

A l'image de ce qui a été réalisé sur le boulevard Clémenceau ou des travaux en cours sur l'avenue Leclerc et l'Avenue du Général de Gaulle.



Avenue Général de Gaulle : avant et après travaux

Cette charte rappelle aussi la présence importante de l'eau (sous forme de canaux, ruisseaux...) et de l'agriculture, comme l'un des fondements du paysage perpignanais. Elle préconise que ces éléments importants soient réintégrés dans la ville en terme de continuité pour relier les quartiers.

Enfin, la charte est aussi un outil de travail commun.

L'enjeu pour la ville est de disposer d'un document de référence qui permettra aux différents acteurs publics et privés de suivre les mêmes principes d'aménagement, participant à la création d'une culture commune. Bref : de disposer d'un registre partagé qui leur permettra de mieux travailler ensemble !

Ce document a donc une visée très opérationnelle. Il se compose d'un diagnostic et d'un rapport regroupant des études de cas, des modèles types, des vues en coupes des différentes propositions, ainsi que des fiches de recommandations. Enfin, la charte aborde aussi les questions du choix, des règles de positionnement des revêtements de sol, des plantations, du mobilier et de l'éclairage public.

L'agglomération se lance dans une démarche d'Agenda 21 local !



Agenda pour "agir" et 21 pour 21e siècle : l'agenda 21 est donc l'engagement de prendre rendez-vous avec les générations futures !

Dominique Schemla est vice président de l'agglomération, délégué au développement durable. Il a en charge le suivi et la cohérence de l'ensemble des politiques menées à travers le programme d'actions Grenelle 2015 (agriculture, mobilités, énergie, biodiversité,

urbanisme, éco citoyenneté...) et porte le plan climat énergie territorial (qui a pour but la lutte contre le changement climatique).

Aujourd'hui, Dominique Schemla a souhaité un projet capable de fédérer les différentes actions menées en faveur du Développement Durable, en apportant plus de lisibilité tout en se rapprochant des "standards".

Concrètement, l'agenda 21 permet de créer un véritable projet de développement durable en plaçant les citoyens au cœur de l'action : par exemple avec la création d'un espace de vie et de dialogue entre les habitants et la collectivité, afin d'intégrer le vécu de chacun au travers des compétences de l'Agglo. L'agenda 21 pourra aussi permettre de répondre au mieux aux enjeux de l'eau, des déchets, des déplacements, pour améliorer les habitudes de la vie quotidienne et du cadre de vie des habitants. L'objectif sera d'équilibrer l'aspect environnemental avec les volets économiques et sociaux, ainsi que de rejoindre les communes de l'Agglo déjà lancées dans un Agenda 21 local.

Pour l'accompagner dans la formalisation de la démarche, l'Agglomération a fait appel à deux experts en la matière : Sébastien Denis et Guy Hascoët. Ils ont accepté de répondre à quelques questions, voici leur interview :

1. Pouvez-vous expliquer en quelques mots votre mission pour l'Agglo ?

La mission qui nous a été confiée par l'Agglo est de l'accompagner dans la formalisation et le déploiement de sa stratégie locale de développement durable. **L'Agglo s'est déjà engagée dans cette voie au travers du programme Grenelle 2015. Elle souhaite maintenant l'amplifier en y intégrant plus fortement les volets socio-économiques pour aboutir à un Agenda 21, programme d'actions local en faveur du développement durable.** A l'origine porté par les Nations Unies depuis le Sommet de Rio en 1992, l'Agenda 21 local en est une déclinaison à l'échelle de notre territoire. Ce sera aussi l'occasion de faire un premier bilan du Grenelle 2015.

2. Qu'est ce que concrètement un Agenda 21 peut apporter au territoire de l'Agglo et à sa population ?

L'Agenda 21 est aussi et surtout une démarche participative. C'est une nouvelle façon de concevoir les politiques publiques et la façon de les exercer par un regard croisé entre la collectivité, ses administrés et ses partenaires. C'est l'occasion de penser et de concevoir ensemble un développement plus harmonieux du territoire et de prendre en compte les aspirations et les parcours de vie de chacun.

[Lire la suite de l'interview](#)

Comité de rédaction : Dominique Schemla, Joëlle Anglade, Gilles Foxonet, Xavier Hémeury, Jean-Michel Ferry, Philippe Maréchaux, Sandra Cognet, Sandrine Cottineau, Jean-Michel Bringet
Photos : Service photo Ville de Perpignan

désormais bifurquer sur la droite pour emprunter le nouvel aménagement. En pleine nature, la piste de 3 mètres de large permet de rejoindre le lac et ses activités de loisirs et se poursuit jusqu'au cœur du village. Balades et sorties week-end en perspective...

LES RVD DU GRENELLE

Conférence « L'odyssée de l'eau d'ici »

Chaque trimestre, le Conseil de Suivi et d'Evaluation de l'Agglo et de la ville de Perpignan organise une conférence sur un thème du développement durable.

Le 5 avril, rendez-vous à 18h00, à l'amphithéâtre de l'Hôtel d'Agglo (face à la gare TGV) pour en apprendre plus sur les enjeux et l'avenir de l'eau de notre territoire.

« L'Odyssée de l'eau d'ici » : conférence gratuite et ouverte au public, animée par les professeurs Henry Got et Henry Salvayre dans le cadre des « Rendez-vous du CSE ».

AUTRES INITIATIVES SUR L'AGGLO

Un Diagnostic vert pour se développer durablement

Le 24 janvier 2011 a eu lieu le 3^e Comité de pilotage du projet « Maisons de l'emploi et Développement Durable ».

Lors de cette réunion, la Maison de l'emploi (MDE) de Perpignan a présenté à ses partenaires, le « **Diagnostic et prospective à horizon 2014 dans le Bâtiment et les Energies Renouvelables sur le bassin d'emploi de Perpignan** », réalisé avec la Cellule Economique Régionale Bâtiment Travaux publics du Languedoc Roussillon.

Ce document, fruit d'un travail réalisé en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, est la première étape vers la réalisation d'un plan d'actions sur deux ans pour œuvrer efficacement et de manière coordonnée, au développement d'une économie verte et solidaire sur le bassin d'emploi de Perpignan.

Ce diagnostic met en exergue les points forts et les points faibles du territoire pour mieux anticiper les mutations économiques induites par le Grenelle de l'environnement.

On y découvre les gisements de métiers sur le territoire ou l'impact des marchés de la performance énergétique dans le secteur du bâtiment.

[Accéder à l'étude sur le site de la MDE](#)

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'émission "C'est ma Terre" à Perpignan



L'émission "C'est ma Terre" est diffusée sur TF1, à 20h40, du lundi au jeudi. Chaque reportage présente une initiative dans le domaine du développement durable d'un particulier, d'une entreprise, d'une ville... Chacun des reportages se termine par un compteur indiquant la quantité de CO2 économisée grâce à l'initiative présentée.

Les journalistes de cette émission étaient en reportage à Perpignan les 17 et 18 février pour filmer et valoriser 3 initiatives « durables » du territoire. Ces reportages seront diffusés respectivement **sur TF1 à 20h40** :

- la vague photovoltaïque d'El Centre del Mon : **mercredi 16 mars**
- La chocolaterie Cémoi : **jeudi 24 mars**
- Saint Charles International : **lundi 11 avril**

Si vous avez raté les émissions, les sujets sont visibles en ligne dès le lendemain, sur ce lien :

cestmaterre.renault-eco2.com